

SEANCE DU 05 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un le 05 octobre à 20h00 le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle des fêtes pour garantir la distanciation sociale des Elus, sous la présidence de Monsieur FALLOU Thierry, Maire. Masques, gel, lingettes sont à disposition des personnes présentes.

Présents : Mmes DRUGEON Cécile, PELLETIER BRUNEAU Ariel, TEISSERENC Cécile, MM. FALLOU Thierry, BRUNEAU Hubert, BONIN Gregory, CHERAMY Laurent, FAGNOUX Éric, FAUCHEUX Samuel, JOUSSET Christian, POUSSE Tristan.

Absents excusés : Mme TEISSERENC donne pouvoir à M. FALLOU Thierry
Mme PELLETIER BRUNEAU donne pouvoir à M. BRUNEAU Hubert

Secrétaire de séance : M. JOUSSET Christian

Date de convocation : 01 octobre 2021

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du compte rendu de conseils du 15 juillet 2021
- Publicité foncière
- Chemin communal
- Appartement communal
- Virement de crédit (budget commune)
- Vidéo surveillance
- Circulation routière
- Eau potable
- Présentation du Site communal avant lancement
- Point sur les Energies renouvelables
- Cadeaux de fin d'année
- Associations
- Information FSIAREP
- Questions Diverses

I - Approbation du compte rendu de conseil du 15 juillet 2021 :

- Le conseil municipal valide le compte rendu de conseil municipal du 15 juillet 2021.

II – Publicité foncière :

Les canalisations d'eau potable enfouies par la commune dans les parcelles de propriétaires de la commune non pas été enregistrées aux hypothèques.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'il serait bien de faire le nécessaire afin d'éviter tous problèmes par la suite. Alimentation de Vignette, Contermont et Puerthe.

Le conseil donne tous pouvoirs à M. le Maire pour rencontrer un Notaire et faire le nécessaire à ce sujet.

Les canalisations de l'interconnexion passant aussi dans des parcelles privées ne sont pas non plus répertoriées. La question sera aussi posée au Notaire.

Le conseil municipal prendra une décision en fonction des renseignements donnés par l'Etude et suivant le coût.

III – Chemin communal N°36 : DCM 2021 10 05 n°33

Monsieur le Maire lit le courrier de Monsieur Gérard POUSSE.

Ce dernier souhaiterait acheter le chemin N°36 dit du Muïds qui à l'origine débouchait sur un chemin Communal de Guillonville.

Ce dernier n'existant plus, il devient un chemin sans issue.

Par la même occasion, il se propose d'acheter la route communale d'accès à la Ferme de Thironneau.

La dite route de Thironneau a besoin de gros travaux de réfection, trois devis ont été demandés, le coût de la remise en état serait de 11 931 € TTC, 13 443 € ou 20 880 € suivant l'entreprise retenue.

M. POUSSE Tristan quitte la salle.

Un débat s'instaure et le conseil délibère à l'unanimité pour vendre le chemin et la route au GFA Thironneau-Le Mee.

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abs. : 0

Il faudra toute une procédure et aussi une évaluation de ces biens par les Domaines ainsi qu'une enquête publique.

Monsieur le Maire est chargé de mener à bien ces différentes étapes. Une suite définitive sera donnée quand toutes les étapes auront été franchies.

IV – Appartement communal : DCM 2021 10 05 n° 34

Le Maire rappelle au Conseil que les retenues de garantie pour le logement communal doivent être restituées. Suite à la vérification du suivi des dépôts de garanties de M. LAIGRET partie depuis 2016, il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir lever la prescription afin de restituer la retenue de garantie d'un montant de 401.05€.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité la levée de prescription.

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abs. : 0

V – Virement de crédit : DCM 2021 10 05 n° 35

Suite à la délibération autorisant la levée de prescription, il convient de prévoir un virement de crédit budgétaire suivant :

Section Investissement : Chapitre 16 – Compte 165 + 402€

Section Investissement : Chapitre 21 – Compte 2184 - 402€

Après en avoir délibéré, le Conseil (accepte à l'unanimité).

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abs. : 0

VI – Appartement communal : DCM 2021 10 05 n° 36

Suite au départ de Mme Mourangeou le 31 juillet 2021, et à l'état des lieux.

Il a été convenu qu'il lui serait retenu de sa caution (405,29 €) l'achat de la peinture et le matériel nécessaire pour la remise en état des points relevés.

Soit un total de 112,36 € TTC (facture BCL décors). Une caution de 292,93 € lui sera restituée prochainement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abs. : 0

VII – Vidéo surveillance:

L'installation de caméras de vidéo-surveillance sera éligible à la DETR et les dossiers seront pris en priorité par les services instructeurs assure Madame la Préfète.

Un débat s'instaure sur le sujet et M. le Maire est chargé de faire des recherches à ce sujet.

La gendarmerie de Bonneval a déjà été contactée pour nous donner les informations sur les services gérant ces dossiers.

VIII- Circulation routière passage piétons :

Il serait nécessaire d'envisager la mise en place d'un passage piéton allant de la place de l'Eglise face au monument à la rue Germinal.

De petits enfants traversent pour l'école et des plus grands pour prendre le car de Châteaudun.

Des tarifs vont être demandés.

IX – Eau potable :

Un litige nous oppose à un abonné de Machelainville, M. ANTUNES MARQUES.

Une grosse consommation lui a été facturée. Lecture de son courrier reçu en Mairie, et des explications sont données sur cette affaire.

Dans un premier temps nous allons étalonner le compteur et une suite sera donnée au prochain conseil.

Arrivée de Mme TEISSERENC Cécile à 21h30

X – Point sur les Energies renouvelables :

Demain mercredi la Société H2 Air va être reçue M. le Maire, et le 22 octobre la Sté Valorem, ce ne sont que des contacts. Les différentes sociétés viendront plus tard si besoin présenter des projets devant le conseil qui prendra la décision qui lui conviendra.

XI – Cadeaux de fin d'année :

Noël des enfants : en raison des risques sanitaires (Covid-19) toujours présents, le Conseil décide de ne rien organiser cette année.

Noël des aînés : différentes propositions de panier garnis seront étudiées et seront proposées au prochain conseil.

XII – Associations « La PERONVILLOISE » : DCM 2021 10 05 n°37

La population et le Conseil Municipal ont beaucoup apprécié les décors de Noël 2020. Pour cette occasion, le Conseil Municipal décide de leur allouer une subvention de 200€.

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abs. : 0

XIII – Information FSIAREP :

Une présentation est faite, mais un complément d'information est nécessaire avant de nous engager.

XIV - Divers :

- Un point sur la réunion à la Sous-Préfecture est fait par Mme DRUGEON et M. le Maire au sujet de la chloration ou plutôt du refus de chlorer l'eau du Château d'eau.

Monsieur le Sous-Préfet sera reçu en Mairie dans les prochains jours. Un rendez-vous sera demandé Jeudi matin

- Vaccination Covid : le CPTS de Châteaudun demande de lui fournir la liste des personnes de plus de 65 ans pour la 3^{ème} injection. Ce sera fait dans les jours prochains.

- Dossier médical : la communauté professionnelle territoriale de santé du Sud 28 a mis en place une pochette « Dossier Médical », qui est faite pour les départs en Urgence vers les hôpitaux par les pompiers ou secours d'urgence. Celle-ci doit contenir la Carte vitale, l'ordonnance, l'attestation de mutuelle, le bilan biologique, et un document à remplir par le médecin traitant.

Ces pochettes sont gratuites à retirer auprès des infirmières de Civry et Orgères-en-Beauce. Elles pourront vous faire gagner un temps précieux en cas de départ en urgence vers les hôpitaux.

- Stationnement rue Germinal : un point est fait sur la nouvelle signalisation concernant la sécurisation des abords de l'école et la gestion du stationnement. L'arrêté a été visé en sous-Préfecture le 7 juin 2021. A l'avenir, il va être impératif de gérer le stationnement dans d'autres rues du bourg.

Tour de table : RAS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

o o
o

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.